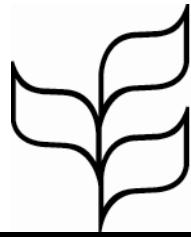




UNEP



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/18/7
12 mai 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET
TECHNOLOGIQUES

Dix-huitième réunion

Montréal, 23-28 juin 2014

Point 4.5 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LES OUTILS ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS, Y COMPRIS LA PLANIFICATION SPATIALE MARINE ET LES INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Note du Secrétaire exécutif

I. INTRODUCTION

1. À sa dixième réunion, la Conférence des Parties a souligné que des ateliers supplémentaires sont susceptibles d'être nécessaires pour former et renforcer les capacités des Parties qui sont des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, par le biais d'initiatives régionales pertinentes, et que ces ateliers devraient contribuer au partage de données d'expérience en matière de gestion intégrée des ressources marines et d'application d'instruments de planification spatiale marine, faciliter la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière et qu'ils peuvent aborder d'autres priorités régionales qui sont avancées au fur et à mesure de la planification de ces ateliers (paragraphe 37 de la décision X/29).

2. Ultérieurement, la Conférence des Parties à la Convention, à sa onzième réunion, a souligné plus encore la nécessité urgente de renforcer les capacités relatives à diverses questions/divers outils concernant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière, y compris les aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), les impacts du changement climatique sur les récifs coralliens, les débris marins et la planification spatiale marine (paragraphes 14, 19, 20 et 21 de la décision XI/17; paragraphes 12 et 27 de la décision XI/18 A; et paragraphe 2 g) de la décision XI/18 C).

3. De même, dans le paragraphe 2 de la décision XI/18 C, la Conférence des Parties à la Convention, a prié le Secrétaire exécutif de travailler sur la planification spatiale marine en élaborant un mécanisme de partage d'informations, en assemblant des informations sur les données d'expérience et l'utilisation de la planification spatiale marine et en organisant un atelier d'experts et des ateliers de formation.

4. En application de ces demandes, le Secrétaire exécutif a réalisé plusieurs activités couvrant les outils et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité

* UNEP/CBD/SBSTTA/18/1

/...

Le présent document a fait l'objet d'un tirage limité dans le souci de minimiser l'impact écologique des activités du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général de l'ONU pour une organisation sans effet sur le climat. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires

biologique marine et côtière, y compris la planification spatiale marine et le renforcement des capacités en la matière, notamment :

a) la compilation et le partage d'informations sur l'expérience et l'utilisation de pratiques de planification spatiale marine, en collaboration avec d'autres organisations concernées; et

b) l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités axés sur le renforcement des efforts déployés pour réaliser d'une manière holistique les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans le contexte de la gestion intégrée des aires marines et côtières au moyen de divers outils scientifiques et techniques tels que l'application de critères scientifiques pour les aires marines d'importance écologique ou biologique, les méthodes de gestion fondées sur les aires, y compris les aires marines protégées, l'approche écosystémique en matière de pêche et les évaluations d'impact sur l'environnement.

5. Ces activités appuient la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans les aires marines et côtières et des Objectifs 6, 8, 10 et 11 en particulier :

a) *Objectif 6* : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres;

b) *Objectif 8* : D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui ne sont pas défavorables à la fonction écosystémique et à la diversité biologique;

c) *Objectif 10* : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement; et

d) *Objectif 11* : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

II. COMPILATION ET PARTAGE D'INFORMATIONS SUR L'EXPÉRIENCE ET L'UTILISATION DE PRATIQUES DE PLANIFICATION SPATIALE MARINE

6. En application de la décision XI/18 C, le Secrétaire exécutif de la Convention organisera du 9 au 11 septembre 2014 à Montréal un atelier d'experts chargé de fournir des orientations concrètes consolidées et une boîte à outils pour la planification spatiale marine, s'inspirant des orientations existantes¹, afin de compléter et de renforcer plus encore les efforts intersectoriels déployés par les Parties et autres gouvernements au titre de l'application de l'approche écosystémique en matière de gestion marine et côtière intégrée, du recensement des aires marines d'importance écologique ou biologique et de l'élaboration de mesures de conservation et de gestion, le cas échéant. Le 6 mai 2014, la notification 2014-068 (Ref. no. SCBD/SAM/DC/JL/JMQ/83496) a été émise qui sollicitait des candidatures.

¹ Par exemple, les directives de la COI/UNESCO sur la planification spatiale marine.

7. À l'appui de l'organisation de l'atelier d'experts susmentionné, le Secrétaire exécutif a émis en date du 19 février 2014 la notification 2014-025 (Ref. no. SCBD/SAM/DC/JL/JA/JM/82140) dans laquelle il demandait aux Parties, aux autres Gouvernements, aux institutions spécialisées des Nations Unies (y compris le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission océanographique internationale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation maritime internationale (OMI)), au Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial (GSTR-FEM), aux organisations régionales (y compris les programmes de larges écosystèmes marins et les organisations pour les mers régionales), à d'autres organisations concernées et aux communautés autochtones et locale de fournir des informations sur l'expérience et l'utilisation de pratiques de planification spatiale marine ainsi que des orientations et des boîtes à outils existants aux fins de l'application de la planification spatiale marine.

8. La notification 2014-025 du 19 février 2014 a été émise de concert avec une notification du PNUE datée du 14 février 2014, qui était liée à une enquête en ligne destinée à rassembler des informations sur les données d'expérience en matière de planification spatiale marine². On trouvera à l'annexe I ci-dessous de plus amples détails sur cette enquête.

9. Les résultats de ces notifications ont été utilisés pour renseigner une réunion technique sur la planification spatiale marine dans la pratique convoquée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (par le truchement de sa Division de la mise en oeuvre des politiques environnementales, Branche des écosystèmes marins et d'eau douce) et le Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD), réunion qui s'est tenue du 6 au 8 mai 2014 au Centre mondial de surveillance de la conservation du PNUE (PNUE-WCMC) à Cambridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

10. Les résultats de la compilation et ceux de la réunion technique susmentionnée de mai 2014 contribueront à l'atelier d'experts de septembre 2014 de la CDB dont il est fait mention au paragraphe 6 ci-dessus ainsi qu'à un système de partage d'informations fondé sur le Web qu'élabore actuellement le Programme des Nations Unies pour l'environnement et qui relie les sources d'information existantes sur la planification spatiale marine.

III. INITIATIVES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET PARTENARIAT MONDIAL POUR FACILITER LES EFFORTS DÉPLOYÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE AUX FINS DE LA RÉALISATION DES OBJECTIFS D'AICHI RELATIFS À LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LES AIRES MARINES ET CÔTIERES

11. En application des requêtes susmentionnées de la Conférence des Parties, le Secrétaire exécutif a donné aux Parties la possibilité de renforcer leurs capacités en les faisant participer à des partenariats mondiaux d'organisations et d'initiatives partenaires régionales et internationales dans le cadre de l'Initiative pour un océan durable³. L'annexe II ci-dessous fournit de plus amples détails sur la genèse et l'objet de cette Initiative et de son exécution. L'exécution de l'Initiative pour un océan durable a été essentiellement financée par le Gouvernement du Japon (via le Fonds japonais pour la biodiversité) et par l'Agence française des aires marines protégées, un financement en nature additionnel (Chine et République de Corée par exemple) et un appui technique (FAO, PNUE, Groupe d'experts sur la pêche de la Commission de la gestion des écosystèmes de l'Union mondiale pour la nature (IUCN-CEM-FEG), l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO, Australie), la Global Ocean Biodiversity Initiative (GOBI), le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, les Partnerships

² <https://www.surveymonkey.com/s/MSPinPractice>.

³ <http://www.cbd.int/doc/meetings/sbstta/sbstta-16/information/sbstta-16-inf-17-en.pdf>.

in Environmental Management for the Seas of East Asia (PEMSEA), etc.) étant mobilisés pour différentes activités d'exécution. Elle est coordonnée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

12. Dans le cadre de l'exécution au niveau régional de l'Initiative pour un océan durable, le Secrétaire exécutif a organisé comme suit deux ateliers régionaux de renforcement des capacités :

a) Initiative pour un océan durable – Atelier de renforcement des capacités pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar (Sénégal), 4-8 février 2013; et

b) Initiative pour un océan durable – Atelier de renforcement des capacités pour l'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est, Guangzhou (Chine), 9-13 décembre 2013.

13. Ces ateliers ont porté sur les efforts de gestion intégrée fondés sur les écosystèmes aux fins de la réalisation des Objectifs 6 et 11 d'Aichi relatifs à la diversité biologique. En termes concrets, ils avaient pour objet de :

a) réunir des experts des secteurs de la conservation et de la gestion des pêches qui sont ensemble chargés de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière dans chaque région;

b) présenter des expériences régionales en matière d'application des réponses générées au sein d'instances internationales (comme la Convention sur la diversité biologique ou l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) à l'appauvrissement de la diversité biologique marine, ciblant le partage d'expériences liées à divers outils et approches pour la gestion intégrée des ressources marines comme l'application de critères scientifiques pour les aires marines d'importance écologique ou biologique (AIEB), les méthodes de gestion fondées sur les aires, y compris les aires marines protégées, l'approche écosystémique des pêches et les évaluations d'impact sur l'environnement, et les liens avec les initiatives techniques et de renforcement des capacités dans le cadre d'autres processus ou initiatives; et

c) recenser les connaissances, les intérêts et les préoccupations des États côtiers concernant les ressources marines et côtières ainsi que les lacunes en matière d'information, et chercher à démontrer l'exécution d'aspects spécifiques de la gestion des aires marines et côtières et d'instruments de planification des ressources, y compris en aidant les programmes nationaux de diversité biologique à intégrer plus efficacement les questions marines et côtières.

14. Les ateliers ont mis l'accent sur l'échange d'informations et de connaissances pratiques, un apprentissage actif de compétences et d'outils, et la création de partenariats régionaux aux fins d'un partage d'informations et de renforcement des capacités continus à la poursuite de la mission de l'Initiative pour un océan durable. De même, le format des ateliers se caractérisait par un mélange d'exposés suivis de questions et de réponses, d'exercices interactifs en groupe afin de présenter les outils scientifiques et techniques pertinents, de discussions en groupes de travail et de forums participatifs.

15. Le Secrétariat de la CDB envisage d'organiser, en collaboration avec des Parties et divers partenaires de l'Initiative pour un océan durable, des ateliers de renforcement des capacités additionnels dans d'autres régions, sous réserve des fonds disponibles. L'atelier de renforcement des capacités pour l'Amérique du Sud est prévu à titre provisoire pour février 2015 au Pérou.

Initiative pour un océan durable – Atelier de renforcement des capacités pour l'Afrique de l'Ouest, Dakar (Sénégal), 4-8 février 2013

16. Le Secrétaire exécutif a organisé, avec l'aide financière du Gouvernement du Japon (via le Fonds japonais pour la biodiversité), un atelier de renforcement des capacités pour l'Afrique de l'Ouest, dont a été l'hôte le Gouvernement du Sénégal à Dakar, du 4 au 8 février 2013, en collaboration avec plusieurs partenaires de cette Initiative, y compris des Parties intéressées, des membres concernés d'ONU-Océans comme le PNUE, la Division des affaires océaniques et du droit de la mer (ONU), le Secrétariat de la Convention d'Abidjan et d'autres organisations et initiatives régionales concernées, la Global Ocean

Biodiversity Initiative, le Groupe d'experts sur la pêche de la Commission de la gestion des écosystèmes de l'Union mondiale pour la nature(IUCN-CEM-FEG), l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO, Australie) et l'Agence française des aires marines protégées.

17. Ont pris part à l'atelier des experts des pays et organisations suivants : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Cameroun, Cap Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maroc, Mauritanie, Namibie, Nigeria, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Secrétariat de la Convention d'Abidjan, Agence des aires marines protégées (France), Biosfera I, BirdLife International, BirdLife South Africa, Canary Current Large Marine Ecosystem Project, Centre de suivi écologique, Fondation Internationale du Banc d'Arguin (FIBA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), GRID-Arendal, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Groupe d'experts sur la pêche de la Commission de la gestion des écosystèmes de l'Union mondiale pour la nature (IUCN-CEM-FEG), Nature Communautés Développement, Programme Gestion de Ressources Naturelles (ProGRN), Partenariat régional de conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest, Réseau régional d'aires marines protégées en Afrique de l'Ouest, Commission sous-régionale des pêches et WWF Bureau de l'éco-région marine d'Afrique de l'Ouest (WAMER).

18. On trouvera de plus amples détails sur le programme de l'atelier, les matériels de référence et le rapport (EP/CBD/CBWSOI/WAFR/1/2) à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=CBWSOI-SEASI-01>.

Initiative pour un océan durable – Atelier de renforcement des capacités pour l'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est, Guangzhou (Chine), 9-13 décembre 2013

19. Le Secrétaire exécutif a organisé, avec l'aide financière du Gouvernement du Japon (via le Fonds japonais pour la biodiversité), un atelier de renforcement des capacités pour l'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est dont a été l'hôte le Gouvernement de la Chine à Guangzhou, du 9 au 13 décembre 2013, en collaboration avec le Ministère chinois pour la protection de l'environnement et plusieurs autres partenaires, y compris la FAO, le PNUE et d'autres membres concernés d'ONU-Oceans, les Partnerships in Environmental Management for the Seas of East Asia (PEMSEA) et d'autres organisations et initiatives régionales et internationales concernées.

20. Ont pris part à l'atelier des experts des pays et organisations suivants : Bangladesh, Cambodge, Chine, Indonésie, Japon, Malaisie, Myanmar, Philippines, République de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Sous-commission pour le Pacifique occidental (WESTPAC) de la COI, Northwest Pacific Action Plan (NOWPAP-UNEP), Programme des Nations Unies pour l'environnement, Agence des aires marines protégées (France), ASEAN Centre for Biodiversity, Groupe d'experts sur la pêche de la Commission de la gestion des écosystèmes de l'Union mondiale pour la nature (IUCN-CEM-FEG), Partnerships in Environmental Management for the Seas of East Asia, South Asia Co-operative Environment Programme, BirdLife International et International Collective in Support of Fishworkers.

21. On trouvera de plus amples détails sur le programme de l'atelier, les matériels de référence et le rapport (EP/CBD/CBWSOI/WAFR/1/2) à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/?meeting=CBWSOI-SEASI-01>.

IV. RECOMMANDATION SUGGÉREE

22. L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques souhaitera peut-être recommander que la Conférence des Parties, à sa douzième réunion, adopte une décision qui serait libellée comme suit :

La Conférence des Parties

/...

1. *Se félicite de la collaboration entre le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Programme des Nations Unies pour l'environnement, y compris au moyen des contributions d'organisations maritimes régionales et d'autres initiatives régionales concernées, et le Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial ainsi qu'une série de partenaires donateurs, en vue du renforcement de l'utilisation pratique de la planification spatiale marine, et prie le Secrétaire exécutif d'étoffer cette collaboration pour inclure d'autres initiatives concernées, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ses travaux sur les écosystèmes marins vulnérables et l'Organisation maritime internationale et ses travaux sur les aires marines particulièrement sensibles (AMPS);*

2. *Prie en outre le Secrétaire exécutif de faciliter, au moyen d'une formation technique et du mécanisme de partage des informations sur les aires marines d'importance écologique ou biologique, l'utilisation d'informations spécifiques compilées pour la description des aires qui répondent aux critères scientifiques des AIEB et ce, à l'appui des efforts déployés, aux niveaux national et régional, par les Parties et les organisations intergouvernementales concernées pour utiliser la planification spatiale marine ;*

3. *Exprime sa gratitude au Gouvernement du Japon, via le Fonds japonais pour la biodiversité, pour avoir alloué des ressources financières à l'organisation des ateliers, aux Gouvernements de la Chine et du Sénégal pour les avoir accueillis, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au Secrétariat de la Convention d'Abidjan, aux Partnerships in Environmental Management for the Seas of East Asia (PEMSEA), à l'Organisation de la recherche scientifique et industrielle du Commonwealth (CSIRO, Australie) et à plusieurs autres organisations partenaires pour avoir collaboré à l'organisation des ateliers de renforcement des capacités sur l'Initiative pour un océan durable pour l'Afrique de l'Ouest (4-8 février 2013) et pour l'Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est (9-13 décembre 2013) ainsi que pour y avoir apporté des contributions scientifiques et techniques, et se félicite des initiatives de renforcement des capacités facilitées par le Secrétaire exécutif par le biais de l'Initiative pour un océan durable en collaboration avec les Parties et les organisations concernées;*

4. *Rappelant le paragraphe 20 de la décision X/29, invite le Fonds pour l'environnement mondial, les donateurs et les organismes de financement, le cas échéant, à continuer d'accorder un soutien pour le renforcement des capacités aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les petits Etats insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition, afin d'accélérer plus encore les efforts en cours pour réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique dans les zones marines et côtières;*

5. *Prie le Secrétaire exécutif d'organiser, en collaboration avec les Parties et les organisations concernées, des ateliers de renforcement des capacités additionnels et des activités de partenariat dans le cadre de l'Initiative pour un océan durable, sous réserve des fonds disponibles, afin de résoudre les questions prioritaires de leurs régions respectives concernant la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique dans les zones marines et côtières.*

Annexe I

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT ET DU GROUPE CONSULTATIF POUR LA SCIENCE ET LA
TECHNOLOGIE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL À L'APPUI DE
L'APPLICATION DE LA DÉCISION XI/18 C**

Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement (Division de la mise en oeuvre des politiques environnementales, Branche des écosystèmes marins et d'eau douce)

Une initiative est prise par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (par l'intermédiaire de Division de la mise en oeuvre des politiques environnementales, Branche des écosystèmes marins et d'eau douce), le Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CBD) et une série de partenaires contribuants afin de renforcer l'utilisation pratique de la planification spatiale marine (PSM)⁴. Cette initiative appuie l'application de la décision XI/18 C concernant la planification spatiale marine (PSM).

Le passage de la planification spatiale marine à son exécution dans la réalité se heurte souvent à plusieurs facteurs. L'objectif de cette initiative est par conséquent de rassembler, examiner et partager des expériences et des leçons pratiques d'initiatives de planification spatiale marine récentes ou en cours pour aider les planificateurs, décideurs et praticiens locaux, nationaux ou régionaux de divers secteurs marins et côtiers à élaborer et exécuter une planification spatiale marine dans différents cadres et contextes.

La PSM peut couvrir un large éventail d'initiatives qui ont toutes pour but de préserver l'utilisation des ressources et des services écosystémiques au moyen d'une soigneuse planification des espaces marins ou côtiers disponibles. Qu'ils ciblent la préservation d'un rendement suffisant des pêches ou la gestion des impacts du transport maritime sur la diversité biologique, les efforts qui cherchent à concilier d'une manière spatiale les objectifs et les activités de plus d'un secteur peuvent être décrits comme une planification spatiale marine.

Les initiatives de PSM peuvent varier dans leurs approches mais elles se heurtent à des problèmes analogues lorsqu'il s'agit de les exécuter. La présente initiative a donc pour but de répondre de manière stratégique aux questions suivantes :

- Quels sont les problèmes ou les obstacles rencontrés dans l'exécution de la PSM?
- Quels sont les éléments de la phase de planification spatiale marine qui sont les plus importants pour en garantir une exécution efficace?
- Ces éléments sont-ils propres à certains contextes environnementaux, sociopolitiques et de gouvernance? et
- Y a-t-il des enseignements à tirer d'importants obstacles ou facteurs habilitants qui peuvent faciliter la PSM et son exécution dans l'avenir?

Une enquête en ligne⁵ a été élaborée pour rassembler des informations sur les expériences en matière de planification et d'exécution spatiale marines afin de mieux comprendre les conditions habilitantes qui pourraient contribuer à l'exécution de la PSM ainsi que sur les moyens propres à surmonter les obstacles à une exécution efficace grâce à l'apprentissage, à des orientations stratégiques et au partage des connaissances. Cette enquête, qui a été lancée en coordination avec la notification 2014-025 de la CDB (Ref. no. SCBD/SAM/DC/JL/JA/JM/82140, 19 février 2014), a été distribuée le 14 février 2014 aux

⁴ Par PSM, on entend dans le présent document un cadre de décision multisectoriel participatif pour attribuer et réglementer un espace marin et côtier afin de gérer les impacts des activités humaines cumulatives et potentiellement en conflit et, partant, garantir un environnement sain et une utilisation durable des ressources dans l'avenir. L'étude vise en particulier les perspectives transfrontières, aussi bien les liens entre la terre et la mer que les frontières nationales.

⁵ <https://www.surveymonkey.com/s/MSPinPractice>.

secrétariats et correspondants nationaux pour les mers régionales, aux correspondants nationaux du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), aux agents d'exécution du FEM et aux organisations nationales et régionales concernées. Elle a également été diffusée au moyen de listservs thématiques électroniques et a fait jusqu'ici l'objet de plus de 50 réponses.

L'enquête posait des questions précises sur différentes expériences en matière de PSM, y compris des expériences tirées de processus de planification exhaustifs faisant intervenir de nombreux différents secteurs ainsi que de processus plus simples avec deux secteurs seulement (comme par exemple la planification spatiale à des fins de conservation, les aires marines protégées, les aires marines localement gérées, les pêches, l'aménagement des côtes, le tourisme et l'exploitation des sources d'énergie au large des côtes). Elle a également étudié des situations dans lesquelles la PSM a émané d'efforts antérieurs comme par exemple la gestion intégrée des zones côtières ou la PSM ainsi que les expériences découlant d'une planification spatiale transfrontière à travers les limites terre-mer et à travers les juridictions nationales.

Annexe II

INITIATIVE POUR UN OCÉAN DURABLE

Une plateforme mondiale pour créer des partenariats et renforcer les capacités nécessaires pour réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique marine et côtière

PLACER LA BARRE POUR LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DANS LE MONDE

La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CdP 10, Nagoya, Japon, octobre 2010) a débouché sur une ère nouvelle de conservation de la diversité biologique. Les 193 Parties à la Convention et leurs partenaires ont en effet relevé le défi consistant à inverser l'appauvrissement de la diversité biologique, un phénomène qui se déroule à un rythme sans précédent—pas moins de 1000 fois le taux extinction naturel—en adoptant une nouveau Plan stratégique de dix ans pour la diversité biologique (2010-2020) et les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique pour guider ainsi les efforts déployés en vue de sauvegarder la diversité biologique.

L'*Initiative pour un océan durable* est née en marge de cette réunion avec le Japon comme chef de file et en collaboration avec un grand nombre de partenaires et ce, afin de faciliter la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique marine et côtière.

L'exécution de l'Initiative pour un océan durable a été en très grande partie financée par le Gouvernement du Japon via le Fonds japonais pour la biodiversité et l'Agence française des aires marines protégées, des fonds en nature additionnels (République de Corée et Chine par exemple) et un appui technique (FAO, PNUE, IUCN-CEM-FEG, CSIRO, GOBI, Secrétariat de la Convention d'Abidjan et PEMSEA par exemple) étant mobilisés pour différentes activités d'exécution. Elle est coordonnée par le Secrétariat de la CDB.

Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique pris en compte par l'Initiative pour un océan durable

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poisson et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de récupération sont en place pour toutes les espèces épuisées, les pêcheries n'ont pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.

Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

PRINCIPAUX OBSTACLES À SURMONTER POUR ATTEINDRE LES BUTS DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Le Plan stratégique 2010-2020 pour la diversité biologique et ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ont jeté les bases d'un ambitieux programme destiné à inverser les tendances d'appauvrissement de la diversité biologique. Ce programme ne s'exécute toutefois pas de lui-même et il exige des efforts stratégiques, coordonnés et ciblés de la part d'une série de parties prenantes de tous les secteurs et à différents niveaux pour faire de ce processus un processus concret.

De même, la réalisation des Objectifs d'Aichi dans les aires marines et côtières se heurte à plusieurs obstacles, y compris les suivants :

- Manque de capacités—Manque de ressources institutionnelles, techniques, administratives et scientifiques; mauvaise compréhension des besoins en matière de capacités à différents niveaux dans le contexte d'une gestion intersectorielle; manque de formation intersectorielle pour les cadres au niveau de base;
- Mauvaise coordination—Conflits sectoriels; manque de coordination entre les organismes gouvernementaux et les niveaux de l'État; participation limitée des communautés autochtones et locales;
- Base de données insuffisante—Manque de données de politique générale à l'appui de la prise de décisions; coordination inadéquate des connaissances existantes.

LACUNES À COMBLER POUR RÉALISER LES OBJECTIFS D'AICHI

Ces problèmes sont certes sérieux mais les pays ne partent pas de rien. Aux quatre coins de la planète, des efforts sont en cours pour améliorer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.

L'*Initiative pour un océan durable* s'inspire de ces efforts, ressources et expériences en fournissant un cadre holistique et stratégique grâce auquel il est possible de catalyser les partenariats et de mobiliser des ressources propres à faciliter la réalisation des Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique marine et côtière.

L'approche de l'*Initiative pour un océan durable* consiste :

- à s'appuyer sur des **partenariats et le partage d'informations à différents niveaux** (local, régional et mondial) et entre différents secteurs et parties prenantes, y compris les secteurs de la diversité biologique et de la pêche;
- en une approche stratégique tournée vers l'action qui appuiera les **priorités d'exécution sur le terrain**, l'accent étant mis sur la fourniture aux cadres des outils dont ils ont besoin;
- à établir un **équilibre entre l'utilisation durable et la conservation** ainsi qu'à promouvoir des démarches souples et diverses à cette fin; et
- à fournir un **renforcement des capacités ciblé** sur la base des besoins recensés.

Comme on peut le voir ci-dessous, l'*Initiative pour un océan durable* cherche à fournir une plateforme et un cadre au moyen desquels les ressources, connaissances et données d'expérience peuvent être reliées et renforcées pour répondre aux principaux besoins nécessaires pour réaliser les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique marine et côtière.

